

---

**COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL DGE DUERP 2016-2017 du 28/03/2017**

La direction de la DGE a réuni un groupe de travail afin d'actualiser le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP-DGE) et le programme annuel de prévention (PAP-DGE).

En effet la mise à jour des recueils de risques se traduit par un recensement différencié des risques une année sur deux. Pour la période du 1/09/2016 au 31/08/2017, l'actualisation de ces deux documents est réalisée intégralement par le groupe de travail. Le GT comprend des représentants du personnel, de la direction, des chefs de service, des agents et l'assistant de prévention.

De nombreux points ont été abordés par lors GT dont les sujets suivants :

- **alarme incendie** : suite à l'évacuation lors l'incendie dans le bâtiment la DGE, la temporisation de 5 minutes sera conjointement supprimée sur les sites de la DGE, DNEF et DVNI. Cette décision sera actée lors de la réunion du CHSCT du 20/04/2017.

En effet jusqu'à maintenant, un délai de 5 minutes était prévu afin que le PC sécurité vérifie la réalité de l'alerte incendie.

**La CFTC DGFIP a demandé à ce que la DGE soit désormais pourvu d'un porte-voix afin que les consignes soient clairement audibles** par tous les agents en cas d'évacuation. Ce moyen de communication est déjà mis en place dans d'autres direction comme la DRESG ou la DDFIP 93.

- **sécurité incendie** : suite au mouvement de mutation de septembre 2017, une mise à jour des listes des agents en charge de l'évacuation incendie sera communiquée à tous les agents ainsi qu'un rappel des règles de sécurité à la mi-septembre 2017,.  
rappel : le tableau des guides et serre-files DGE a été mis à jour en mars 2017 (accès via ULYSSE DGE / les agents/conditions de vie au travail / les risques professionnels)
- **Chauffage** : les modalités de fonctionnement du nouveau chauffage sont plus complexes que ce qu'indique la notice distribuée aux agents. En effet il existe deux modes au lieu d'un seul (été et hiver). Ce qui explique les dysfonctionnements de programmation rencontrés actuellement. Une nouvelle notice sera diffusée.
- **Formation** : actuellement tous les agents de la DGE ne sont pas recensés par l'ENFIP comme prioritaires même dans le cadre des parcours dédiés en cas de mobilité fonctionnelle. Il a été demandé à ce que le formation professionnelle se rapproche de l'ENFIP afin de faire évoluer le dispositif actuel qui ne permet pas aux nouveaux agents de bénéficier des mêmes parcours que les agents du réseau.

Le nouveau DUERP et le PAP 2017 seront mis en ligne sur ULYSSE DGE.